



NOTICE D'INFORMATION

WEEK END PAYS BASQUE
Du 31 mai au 2 juin 2024 à Iraty



Programme :

Vendredi 31 mai :

RDV à 17h00 sur le parking à côté de l'accueil des Chalets d'Iraty

Samedi 1^{er} juin :

Boucle jusqu'au lac du chalet d'Iraty-Cize départ du chalet à 10h30.

Circuit de 15 km, altitude max. 1353m, 730m de dénivelé, IBP 72.

Environ 5h00 de marche hors pause

Dimanche 2 juin :

Les cromlechs d'Occabé départ chalet de Pedro vers 11h00.

Circuit de 14 km, altitude max. 1461m, 640m de dénivelé, IBP 64.

Environ 4h00 de marche hors pause.

N.B : En fonction des conditions météorologiques, le programme sera adapté.

Hébergement :

Les chalets d'Iraty (chalet « schroth 3 »), chambres de 3 ou 4 personnes, prévoir linge de lit et linge de toilette.

Modalités du séjour :

Nombre de participants : 8 personnes minimum, 12 personnes maximum.

Conditions :

- Être adhérent de l'ASCPA Randonnée Pédestre.
- Être licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2023-2024).
- Être capable de réaliser au moins deux randonnées consécutives avec dénivelés.
- Transport avec covoiturage.

Matériel nécessaire :

- Chaussures de randonnées à tige haute,
- Sac à dos contenant : licence, carte vitale, 1,5L d'eau minimum, des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.), des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- Lampe frontale, couverture de survie,
- La fiche de renseignements d'urgence actualisée,
- Aliments énergétiques,
- Vos médicaments si vous êtes en cours de traitement.

Coût du séjour :

Prix : 155.00 € par personne, chèque à l'ordre de l'ASCPA Randonnée pédestre.

- Ce prix comprend :
 - o L'hébergement dans un chalet, repas du dîner du vendredi soir au pique-nique du dimanche midi,
 - o L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
 - o Les taxes de séjour,
 - o Le coût de l'immatriculation tourisme.
- Ce prix ne comprend pas :
 - o La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (voir notice d'assurance sur <https://ascparando.com>),
 - o Les consommations personnelles, le covoiturage,
 - o Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac.
 - o D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051

Inscription :

Pré-inscription :

Par mail à anne.dussubieux@orange.fr en précisant : nom, prénom, n° de licence et si vous pouvez prendre votre voiture et combien de personnes vous pouvez transporter.

Date limite de préinscription : 25/03/2024.

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Inscriptions :

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné des chèques et de l'éventuel chèque du montant des primes d'assurance facultatives à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre. Courrier à adresser à Anne Dussubieux, Résidence Château du Vallon – Bât. D2, 75 Avenue Léon Blum, 33600 PESSAC.

Inscriptions avant le 19/04/2024.

Paiement :

- Chèque de 155.00 € à l'inscription, avant le 19/04/2024.
- Primes d'assurance facultatives à l'inscription (chèque spécifique),

Tous les chèques doivent être à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et à envoyer à Anne Dussubieux, Résidence Château du Vallon – Bât. D2, 75 Avenue Léon Blum, 33600 PESSAC.

Nota : Joindre, lors de votre inscription, le chèque du séjour et le chèque de l'assurance le cas échéant.

Conditions d'annulation de l'inscription

Toute annulation postérieure à l'inscription ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

Annulation après le 19/04/2024, versement de 155.00 € conservé, soit la totalité du montant du séjour.

Cession du séjour :

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051

Assurance facultatives

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascparando.com/sorties-decouverte/>).

Responsable de la sortie :

Anne DUSSUBIEUX et Gérard LALANDE

Responsable tourisme :

Anne DUSSUBIEUX